



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/37/801  
S/15718  
21 avril 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

SEMBLEE GENERALE  
ente-septième session  
int 37 de l'ordre du jour  
ESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-huitième année

Lettre datée du 19 avril 1983, adressée au Secrétaire général par le  
Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de transmettre la déclaration  
divante :

Alors que l'intensification de la campagne, comportant même des menaces  
de la part de la Turquie, à propos de la prétendue "coopération de Chypriotes  
grecs et d'Arméniens dans des attaques contre des diplomates turcs", et  
l'envergure qu'elle prend à présent, nécessitent un nouveau démenti de ces  
allégations sans fondement, nous sommes certains qu'il n'y a aucun doute dans  
l'esprit de Votre Excellence ni dans celui des gouvernements des Etats Membres  
de l'Organisation des Nations Unies, sur la véritable motivation de la  
poursuite de ces allégations.

La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre ayant  
donné l'assurance formelle qu'il n'y a, à Chypre, aucun Arménien impliqué dans  
une des attaques contre des diplomates turcs et que le Gouvernement chypriote  
n'a rien à voir avec ces attaques, la seule explication logique est que la  
Turquie menace à nouveau de recourir à la force contre la partie libre de la  
République de Chypre, et qu'à cet effet, elle crée, selon son habitude, un  
prétexte pour justifier un tel recours à la force.

Si la situation n'avait pas été aussi grave, mon gouvernement se serait  
abstenu de revenir sur ce sujet dans le but de nier une fois de plus des  
allégations universellement considérées comme fausses, telles que l'octroi de  
passeports chypriotes, ou la mise à disposition de facilités d'entraînement,  
toutes allégations pour lesquelles il n'y a pas un soupçon de preuve - ce dont  
la Turquie est également tout à fait consciente.

A/37/801  
S/15718  
Français  
Page 2

Dans ces circonstances, le Gouvernement chypriote ne doute pas que Votre Excellence ainsi que les gouvernements des Etats Membres prendront les mesures voulues afin de mettre fin aux menaces réitérées contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre, et contrecarrer les desseins illégaux de la Turquie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la trente-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de  
Chypre auprès de  
l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Constantine MOUSHOUTAS

-----